

K E R E N

F I N A N C E



Article 10 SFDR – Stratégie d'investissement durable

Stratégie d'investissement durable

Sommaire

- 1) Résumé
- 2) Sans objectif durable
- 3) Les caractéristiques environnementales/sociales du produit financier
- 4) La stratégie d'investissement
- 5) La proportion d'investissement
- 6) Le contrôle des caractéristiques environnementales/sociales
- 7) Méthodes
- 8) Sources et traitement des données
- 9) Limites aux méthodes et aux données
- 10) Diligences raisonnables
- 11) Politique d'engagement
- 12) Indice de référence (facultatif)



Résumé

Ce produit financier promet des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable. Ce dernier n'a pas donc pas d'objectif contraignant à atteindre.

Toutefois, pour juger du taux d'investissement durable du fonds, 6 critères principaux sont utilisés. Si ces derniers ne sont pas couverts, 3 critères secondaires et un tertiaire sont utilisés.

La notation ESG de Keren Finance s'appuie sur 25 critères au sein de chaque pilier E, S et G. La note attribuée à chaque critère est une note qualitative pouvant aller de 0 à 100, établie selon notre méthodologie propriétaire de notation. Par cette dernière, 17 indicateurs environnementaux et sociaux sont mis en avant, auxquels s'ajoutent 8 indicateurs de bonne gouvernance.

Le gérant du fonds fait en sorte de maximiser la couverture ESG, d'accroître son taux d'investissement durable, et d'améliorer sa note globale, tout en effectuant les exclusions sectorielles, normatives et des sociétés controversées (de niveau 5), comme le prévoit notre politique d'investissement responsable

Le scoring des émetteurs est effectué tous les mois par notre analyste ESG. Cela nous permet non seulement de noter les fonds, et de vérifier leur couverture ESG, mais aussi pour certains d'entre eux, de vérifier leur taux de green/social/sustainable bonds. Pour KC ISR, le contrôle est plus stricte, ce dernier incluant des vérifications d'exclusion best in class de l'univers (20%), ainsi que des contrôles sur la surperformance et la couverture de deux principaux indicateurs que sont les émissions de CO2 rapportées au chiffre d'affaires et la part de femme manager dans l'entreprise.

Différentes sources de données sont utilisées dans notre processus ESG. Nous nous souçons via Sustainalytics, carbon4, et les documents audités publiés par les émetteurs.

Aucun indice spécifique n'est utilisé pour mesurer la performance ESG du fonds Keren Crédit ISR.



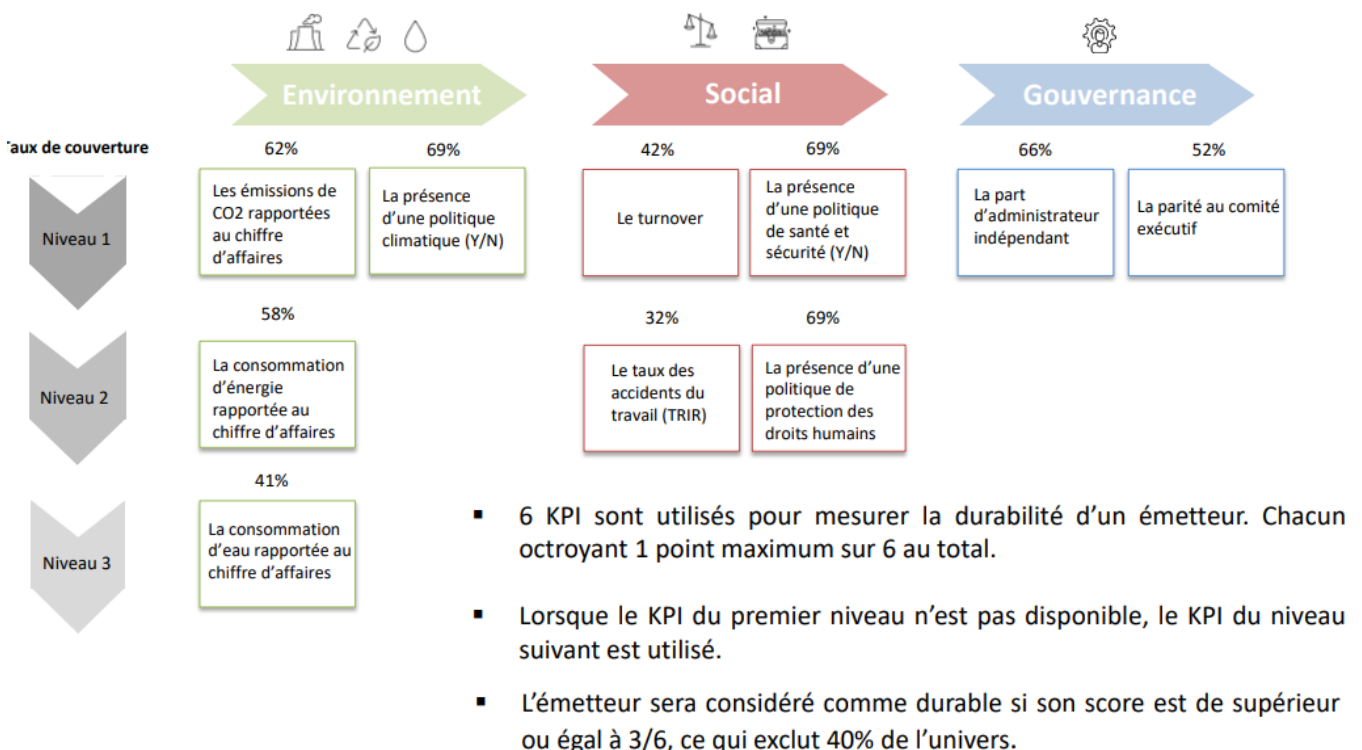
Pas d'objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Toutefois, pour juger du taux d'investissement durable du fonds, 6 critères principaux sont utilisés.

Il s'agit des émissions de CO2 rapportées au chiffre d'affaires, de la présence d'une politique climatique (Y/N), du turnover, de la présence d'une politique de santé et sécurité (Y/N), de la part d'administrateurs indépendants et de la parité au comité exécutif.

Si ces derniers ne sont pas couverts, 3 critères secondaires et un tertiaire sont utilisés. Il s'agit de la consommation d'énergie rapportée au chiffre d'affaires, du taux des accidents du travail, de la présence d'une politique de protection des droits humains, et de la consommation d'eau rapportée au chiffre d'affaires.



Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

La notation ESG de Keren Finance s'appuie sur 25 critères au sein de chaque pilier E, S et G. La note attribuée à chaque critère est une note qualitative pouvant aller de 0 à 100, établie selon notre méthodologie propriétaire de notation. Par cette dernière, 17 indicateurs environnementaux et sociaux sont mis en avant.

Le facteur « Environnement » comprend:

- o Le total des émissions CO2 rapporté au chiffre d'affaires
- o La consommation d'énergie rapportée au chiffre d'affaires
- o La consommation d'eau rapporté au chiffre d'affaires
- o Le niveau des réserves de carbone
- o La présence d'une politique sur le changement climatique
- o La présence d'une politique de protection de la biodiversité

Le facteur « Social » comprend:

- o Le pourcentage de turnover dans la société
- o Le pourcentage de femme dans la société
- o Le pourcentage de femme manager dans la société
- o Le taux d'accident du travail
- o La présence d'une de non-discrimination
- o La présence d'une politique de protection des lanceurs d'alertes
- o La présence d'une politique de santé et de sécurité
- o La présence d'une politique sur la protection des droits humains
- o La présence d'une politique contre le travail forcé des enfants
- o La présence d'une politique de juste rémunération
- o La présence d'une politique sur le changement anti-corrruption



Stratégie d'investissement

Le gérant du fonds fait en sorte de maximiser la couverture ESG, d'accroître son taux d'investissement durable et d'améliorer sa note globale, tout en effectuant les exclusions sectorielles, normatives et des sociétés controversées (de niveau 5), comme le prévoit notre politique d'investissement responsable.

Aux 17 critères environnementaux et sociaux s'ajoutent 8 critères de gouvernance dans l'évaluation ESG des sociétés bénéficiaires des investissements. Ces critères sont les suivants :

- La part d'administrateurs indépendants
- La présence d'une président de comité indépendant
- La part de femme au sein du conseil d'administration
- La part de femme au sein du comité exécutif
- La part d'administrateurs indépendant dans le comité d'audit
- La présence d'un administrateur référent indépendant
- L'âge moyen du conseil d'administration
- La présence d'un accord de « parachute doré » en cas de changement de contrôle (prime de sortie).

De plus, une mesure du préjudice causé par les émetteurs s'effectue via l'analyse du niveau de controverse de ces derniers, fourni par Sustainalytics. D'autres indicateurs sont également utilisés tels que la part des encours détenus dans des sociétés ayant violé le Pacte Mondial des Nations Unies ou les directives de l'OCDE par le passé, celles dont les processus veillant au respect de ces normes sont insuffisants, ou encore celles dont l'activité a un impact sur la biodiversité des zones considérées comme sensibles.



Proportion d'investissement

Le fonds s'engage à respecter les fourchettes d'investissement sur l'actif net suivantes :

- ❖ **de 50% à 100%** en instruments de taux du secteur privé de notation Investment Grade
- ❖ **de 0% à 35%** en instruments de taux spéculatifs de notation High Yield du secteur privé
- ❖ **de 20% à 50%** en « Green » et « Social » Bonds, qui se conformeront aux standards de marché actuel. En ce qui concerne les instruments de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement ou mécaniquement sur les notations fournies par les agences de notation pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et met en place les procédures d'analyse du risque de crédit nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres. La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre -2 et + 5.
- ❖ **de 0% à 10%** sur les marchés des obligations convertibles d'émetteurs nationaux et internationaux (hors pays émergents), libellées en euro et / ou en actions de toutes capitalisations, de tous secteurs, de toutes zones géographiques (hors pays émergents), cotées en euro. Les actions proviendront uniquement d'une potentielle conversion d'obligations convertibles. Elles ont vocation à être cédées dès conversion, dans un délai visant à respecter l'intérêt des porteurs. La somme des actions et des OC ne dépassera pas 10% de l'actif net.

Le fonds ne sera pas exposé au risque de change.

Le cumul des expositions ne dépasse pas 200% de l'actif. L'exposition aux actions sera comprise entre -10% et +10%. Il n'y aura pas d'exposition aux pays émergents.

L'OPCVM peut être investi :

- En actions, en titres de créance et instruments du marché monétaire.
- Jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur :

- Les contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou exposition des risques de taux et d'action.
- Les dépôts, emprunts d'espèces, liquidités et acquisitions et cessions temporaires.



Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Le scoring des émetteurs est effectué tous les mois par notre analyste ESG. Cela nous permet entre autres de noter les fonds, de déterminer leur couverture ESG.

Nous procédons selon différentes périodicités, à des contrôles, comme par exemple :

- Vérifier que les scores ESG des fonds correspondent bien au score de chaque émetteur pondéré par leurs poids dans chaque fonds.
- Vérifier qu'il n'y a pas de dégradation significative de la note et/ou de la couverture ESG.
- Vérifier que les notes affichées correspondent bien à celles présentes dans le modèle de scoring.
- Vérifier que les conditions d'override des notes de notre modèle quantitatif par celles des analystes sont respectées.

Mais également des contrôles plus poussés, propres au label ISR tels que :

- Vérifier que le taux de couverture ESG est supérieur à 90%.
- Vérifier que 20% de l'univers de référence est exclu.
- Vérifier que le fonds détient au minimum 20% de titres green/social/sustainable.
- Vérifier que la part des émetteurs hors univers de référence ne représente pas plus de 10%.
- Vérifier que la durée de détention d'un émetteur dont la note ESG s'est dégradée sous la note minimale ne dépasse pas 6 mois.
- Vérifier que le KPI E (émissions de CO2/chiffre d'affaires) est couvert à 90% et qu'il surperforme son univers de référence.
- Vérifier que le KPI S (part de femme manager) est couvert à 70% et qu'il surperforme son univers de référence.



Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales (suite)

Un point d'attention est également accordé à la cohérence des notes ESG attribuées par Keren vis-à-vis de celles de sustainalytics, sur la trajectoire climatique des fonds et leur niveau de controverse.

Après la réalisation d'une analyse qualitative, nous vérifions également que les notes attribuées à chacun des critères correspondent bien aux commentaires associés. Ces derniers devront justifier par exemple, de la présence de la politique correspondante (droits de l'homme/lanceurs d'alertes/non-discrimination).

Un contrôle des pondérations est également effectué sur les piliers, le pilier E représentant 30% de la note, le S 30% et le G 40%. ; mais aussi sur les KPI, qui sont équipondérés dans chacun des piliers.



Méthodes

Bien que le fonds fasse la promotion des caractéristiques E, S et G, ce dernier n'a pas d'objectif contraignant à atteindre.

Keren Finance veille toutefois à maximiser la couverture des émetteurs détenus en portefeuille, ainsi que leur note ESG. Pour cela, elle a embauché un analyste ESG dédié, et 4 de ses membres ont été certifié CESGA (Certified ESG Analyst) au cours de l'année 2022. Cela a permis d'accroître drastiquement la couverture ESG des fonds, en réalisant près de 200 analyses qualitatives. Une stratégie d'engagement a également été réalisée auprès des émetteurs, dans l'optique d'accompagner le développement de leur stratégie ESG, et de récupérer des informations supplémentaires.

En ce sens, nombre de nos fonds ont vu leur couverture et leur note ESG croître fortement en l'espace d'un an :

Scoring ESG au 31/12/2021

	Taux de couverture ESG du portefeuille*	Note ESG Globale (sur 100)**	Rang ESG dans univers d'investissement***	Note E (sur 100)	Note S (sur 100)	Note G (sur 100)
FONDS ACTIONS						
Keren Essentiels Actions françaises	★ 94,0%	57/100	54,7%	60/100	57/100	53/100
FONDS DIVERSIFIES						
Keren Patrimoine Diversifié	★ 92,0%	54/100	48,8%	55/100	62/100	47/100
Keren Fleximmo Diversifié	📊 77,7%	47/100	50,3%	50/100	46/100	46/100
Keren Diapason Diversifié	📊 82,1%	57/100	56,7%	55/100	60/100	56/100
Flexible Euro Balanced Diversifié	📊 87,2%	52/100	48,1%	52/100	59/100	47/100
FONDS OBLIGATAIRES						
Keren Corporate Obligations et autres TNC en €	📊 87,7%	50/100	46,2%	53/100	55/100	44/100
Keren Haut Rendement 2025 Obligations et autres titres de créance internationaux	📊 84,7%	50/100	45,7%	52/100	54/100	46/100
Keren Crédit ISR Obligations et autres titres de créance libellés en €	★ 95,1%	61/100	65,9%	62/100	69/100	57/100
FONDS PARTENAIRES						
Continuo	📊 50,2%	32/100	29,9%	30/100	34/100	32/100
N.S	📊 88,8%	51/100	45,3%	49/100	61/100	45/100
R Pur	📊 74,8%	51/100	51,2%	53/100	54/100	49/100

Scoring ESG au 31/12/2022

	Taux de couverture ESG du portefeuille*	Note ESG Globale (sur 100)**	Rang ESG dans univers d'investissement	Note E (sur 100)	Note S (sur 100)	Note G (sur 100)
FONDS ACTIONS						
Keren Essentiels Actions françaises	★ 95,5%	57/100	51,9%	62/100	61/100	51/100
FONDS DIVERSIFIES						
Keren Patrimoine Diversifié	★ 93,5%	57/100	45,8%	62/100	66/100	46/100
Keren Diapason Diversifié	★ 100,0%	67/100	63,7%	70/100	73/100	60/100
FONDS OBLIGATAIRES						
Keren Corporate Obligations et autres TNC en €	★ 91,5%	55/100	46,8%	59/100	63/100	44/100
Keren Crédit ISR Obligations et autres titres de créance libellés en €	★ 99,1%	66/100	73,0%	63/100	77/100	59/100
Keren Recovery 2027	📊 75,8%	46/100	38,8%	48/100	49/100	39/100
FONDS PARTENAIRES						
Continuo	★ 93,9%	53/100	45,2%	52/100	60/100	49/100
N.S	★ 98,5%	61/100	51,3%	67/100	71/100	49/100
R Pur	📊 83,4%	57/100	54,4%	62/100	63/100	49/100
GESTION PRIVEE						
Total GP	📊 87,4%	51/100	39,3%	50/100	53/100	36/100

Par exemple, Keren Crédit ISR a vu sa couverture grimper de 4points et sa note de 5 points.



Sources et traitement des données

Différentes sources de données sont utilisées dans notre processus ESG, afin de répondre à des objectifs différents.

Nous nous sourçons via Sustainalytics et carbon4 pour :

- ❖ Monitorer le niveau de controverse des sociétés détenues
- ❖ Déterminer leur impact sur l'évolution de la température à horizon 2100
- ❖ Evaluer l'alignement taxonomie des portefeuilles
- ❖ Effectuer notre propre scoring des émetteurs
- ❖ Mesurer la cohérence de notre modèle avec le scoring de sustainalytics

Sustainalytics est une société indépendante de recherche, de notation et d'analyse en matière d'ESG et de gouvernance d'entreprise qui aide les investisseurs du monde entier à développer et à mettre en œuvre des stratégies d'investissement responsable.

Carbon4 Finance est une société de conseil qui fournit des solutions de transition bas carbone et de données climatiques pour les secteurs financiers.

Nous utilisons également les documents fournis par les émetteurs (rapport annuel / document d'enregistrement / rapport RSE) pour effectuer nos propres notations qualitatives.

Aucune donnée n'est estimée par Keren Finance. Nous utilisons les données brutes, que nous pondérons selon le niveau d'importance associé, en vue d'attribuer une note ESG.



Limites aux méthodes et aux données

Les données utilisées sont mises à jour tous les 6 mois en vue de limiter au maximum l'utilisation de données obsolètes.

Si parmi les 25 critères utilisées, certains n'ont pas accès à la donnée la plus récente, une recherche sur les 3 dernières années est effectuée.

Si aucune donnée n'est disponible, alors la note attribuée au critère correspondant est nulle.

Ainsi, les émetteurs ne publiant pas ou peu de données sont impactés négativement par notre modèle de scoring.

C'est en ce sens que des analyses qualitatives sont réalisées, parfois accompagnées de contact direct auprès des entreprises, pour recueillir un maximum de données.

La même méthode est utilisée auprès de tous les émetteurs détenus en portefeuille via notre scoring 13 critères. Une méthode plus fournie est utilisée pour notre fonds ISR, disposant de 25 critères.

Aucun émetteur n'est ainsi favorisé par rapport à un autre, tant dans l'approche best-in-class, que dans notre processus de notation.



Due diligences

Conformément à notre politique d'investissement responsable, Keren Finance veille à ne pas investir dans les sociétés contribuant à la production d'armes conventionnelles telles que précisé dans le traité d'Oslo et la convention d'Ottawa (mine anti personnelle, armes à sous-munitions), les pays non-coopératifs fiscalement (selon l'Union Européenne), les sociétés contribuant à l'atteinte à la dignité humaine (Principes directeurs des Nations Unies), et le Tabac (conviction).

Pour effectuer les contrôles nécessaires, notre base de donnée ESG a été introduite dans notre « order management system ». Cela permet au gérant d'anticiper l'impact de ses arbitrages potentiels sur la performance ESG de son portefeuille, par des contrôles pre-trade automatisés si des dispositions réglementaires et / ou statutaires sont spécifiées. Il retrouvera par exemple, pour le fonds, et pour chaque émetteur :

- ❖ La note ESG
- ❖ La note E
- ❖ La note S
- ❖ La note G
- ❖ Le taux de couverture
- ❖ Les 14 PAI environnementaux et sociaux tels que les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie (renouvelable ou non), l'exposition au secteur des énergies fossiles, le montant des déchets dangereux, la diversité du conseil d'administration, l'exposition aux armes controversées, ...
- ❖ Le niveau de controverse

Les équipes de contrôle interne vérifient l'intégrité et la traçabilité les données du modèle de notation, le suivi des actions d'engagement avec les entreprises, la suivi des controverses éventuelles, l'absence de forte détérioration des données de couverture et de notation ESG, etc.



Politique d'engagement

Keren Finance est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (P.R.I) depuis septembre 2020. En devenant signataire des PRI, Keren Finance s'engage à :

- ❖ Intégrer les questions de gouvernance environnementale, sociale et d'entreprise (ESG) dans l'analyse des investissements et les processus décisionnels
- ❖ Être un actionnaire actif et intégrer les questions ESG dans nos politiques et pratiques de propriété
- ❖ Rechercher des informations appropriées sur les questions ESG par les entités dans lesquelles nous investissons
- ❖ Promouvoir l'acceptation et la mise en œuvre des Principes dans le secteur de l'investissement
- ❖ Travailler avec le Secrétariat des PRI et d'autres signataires pour améliorer leur efficacité dans la mise en œuvre des Principes
- ❖ Faire un rapport sur nos activités et les progrès accomplis dans la mise en œuvre des principes

Politique de vote aux assemblées générales :

- ❖ La gouvernance étant au cœur de nos préoccupations ESG, Keren Finance s'engage à analyser les résolutions et à prendre part aux votes lors des assemblées générales de toutes les sociétés dans lesquelles nous détenons au moins de 5% du capital. Au regard des positions actuellement détenues, cela représente une part non-significative des sociétés présentes dans nos portefeuilles.
- ❖ En outre, Keren Finance s'engage à abaisser ce seuil de détention de 10% tous les ans, de sorte à augmenter graduellement sa participation aux assemblées générales et permettre à la société de formaliser une politique de vote respectueuse des valeurs qu'elle entend promouvoir.



Indice de référence désigné

Aucun indice spécifique n'est utilisé pour mesurer la performance ESG du fonds Keren Crédit ISR.

